Zeitschrift: Annuaire de l'instruction publique en Suisse
Band: 27 (1936)

Artikel: Valais
Autor: Mangisch
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-112372

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 15.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

» Il est bon de se rappeler que l'école n'a pas d'autre loi que celle du développement de l'enfant qui lui est confié. La méthode est bonne et féconde chaque fois qu'elle jaillit directement des exigences morales, intellectuelles et physiques de l'enfant. Le programme pourrait donc être justement défini : la réponse aux besoins d'un être humain qui se développe.

» Mais cela ne saurait suffire. L'enfant auquel le programme s'adresse est un être humain concret et déterminé, qui est né et qui a grandi dans un milieu particulier avec lequel il doit s'harmoniser et pour lequel il doit être préparé. Tout l'enseignement doit viser à ces exigences.

» ...Le maître d'une école primaire supérieure qui a compris la nécessité de travailler dans l'esprit qui guide et anime l'école inférieure, a déjà accompli la plus grande partie de sa préparation pour une œuvre fructueuse et saine. C'est pour cela que les maîtres du degré supérieur devraient avoir une bonne expérience des premières classes. On n'aurait pas ainsi à craindre les divergences de vues, une culture unilatérale et des résultats fort inégaux. L'on peut craindre, il est vrai, le péril contraire : celui de maintenir le niveau de l'école primaire supérieure à un degré que l'élève — spécialement à notre époque — a déjà dépassé par ses propres forces. S'attarder dans la puérilité est un danger contre lequel il faut défendre l'école primaire supérieure.

» Tout programme subit, au contact de la réalité et de ses différents aspects, des interprétations et des modifications, non seulement prévues mais encore désirées et demandées. Cela se justifie par la différence de conditions et de besoins des classes de la ville et des classes rurales, des écoles mixtes et des écoles à sections divisées. Ce qui importe dans le programme c'est l'esprit qui l'anime, c'est la conception que l'enseignement est parmi toutes les activités humaines l'une des plus humaines, et qu'il faut la considérer tout à la fois comme une lutte quotidienne contre la verbosité, la rhétorique et le manque de sincérité et comme une œuvre solide pour la formation de l'esprit. »

A. Ugo TARABORI.

Valais.

Un problème : la *pléthore du personnel enseignant* préoccupe le Département de l'Instruction publique. Il y a quelque cinq ans, trente à trente-cinq instituteurs et institutrices étaient sans poste au début du cours ; aujourd'hui le nombre des chômeurs

s'élève à la centaine seulement pour le Valais romand. Dans la partie allemande du canton, il y a deux ans à peine, tout le personnel était placé ; actuellement il s'y trouve une dizaine de sans travail qui peuvent encore s'engager pour les remplacements éventuels. Cette situation plus favorable est due au fait que, ces dernières années, on a créé de nouvelles classes dans le Haut-Valais, tandis qu'on en a supprimé plusieurs dans la partie romande du canton. Le nombre des sans emploi augmentera lorsque les élèves actuels des Ecoles normales seront en possession de leur autorisation d'enseigner. Une solution s'impose donc, que l'autorité recherche en dehors de la fermeture provisoire des Ecoles normales, mesure extrême qu'on ne saurait appliquer pour de multiples et valables raisons. La Commission cantonale de l'enseignement primaire s'est finalement rangée à la proposition d'ouvrir une quatrième année normale, sous la forme d'un cours préparatoire qui recevrait un nombre assez important d'élèves, tandis que l'effectif des trois années normales proprement dites serait fortement réduit par une rigoureuse sélection des élèves, à la sortie du Cours préparatoire. Ce projet devra franchir encore les instances compétentes, car il modifie le statut régissant les Ecoles normales. Sera-t-il définitivement adopté ? Dans tous les cas, un redressement ne saurait tarder. On ne peut plus accroître le nombre des chômeurs intellectuels et multiplier ainsi les aigris et les mécontents.

Ce grave problème n'a toutefois jeté aucune ombre sur *l'Assemblée générale de la Société valaisanne d'éducation*, tenue à Ardon, le 22 avril 1936, au cours de laquelle M. l'instituteur P. Broccard présenta un rapport très étudié sur la « Formation de la conscience, du caractère et de l'esprit de responsabilité de l'enfant, surtout en ces temps de crise ». En voici les conclusions qui furent adoptées sans discussion :

Premier objectif : formation de la conscience. Avant d'obtenir l'accomplissement du devoir, il faut le faire connaître ou, comme on dit, former la conscience morale. Or la conscience morale, c'est la connaissance du Décalogue. C'est donc le Décalogue et, puisque nous nous occupons spécialement des vertus sociales, les commandements qui règlent nos rapports avec le prochain, qu'il s'agit d'expliquer et de faire étudier. On s'attachera à former une bonne conscience, ni trop large, ni trop étroite, encore moins erronée ou fausse. Les moyens employés sont tout d'abord l'enseignement religieux proprement dit, donné par le prêtre et corroboré par l'instituteur ; puis l'enseignement moral occasionnel auquel se prêtent les diverses branches du programme, spécialement la

langue (lecture, composition, textes de récitation et de dictée), l'histoire, l'instruction civique. Les faits journaliers qui se produisent dans le milieu où vit l'enfant seront aussi l'objet de commentaires moraux. L'exemple du maître exercera une influence considérable sur la formation de la conscience des élèves.

Deuxième objectif : formation du caractère. On insistera sur la nécessité d'être un homme de caractère pour réussir dans la vie. On citera, pour cela, des exemples tirés surtout de l'histoire en général et de l'histoire locale. On exercera la volonté dans l'acquisition des vertus sociales par les moyens nombreux dont dispose l'école : observation des prescriptions disciplinaires, accomplissement régulier et intégral des tâches écrites et orales, rapports des enfants entre eux dans les jeux, les récréations et les promenades. Ici encore, le bon exemple du maître est de rigueur.

Troisième objectif : éveil et développement du sentiment de la responsabilité. Il est de toute nécessité de développer le sentiment de la responsabilité chez les enfants et les jeunes gens, puisqu'ils seront plus tard des hommes qui devront se conduire eux-mêmes. Ce développement sera progressif et tiendra compte de l'âge des élèves et des influences extérieures et intérieures qui agissent sur eux. On procurera aux enfants des occasions aussi nombreuses que possible d'exercer leur initiative, tout en la surveillant discrètement et en leur signalant ensuite les conséquences de leurs fautes. Aux cours complémentaires, on attirera sérieusement l'attention des jeunes gens sur les responsabilités parfois très graves attachées aux actes qu'ils accompliront plus tard comme citoyens.

A l'occasion de leur Assemblée, les instituteurs donnèrent à M. le Président P. Thomas un témoignage concret de leur reconnaissance. Ils n'oublièrent point d'associer à ce geste de gratitude Mgr G. Delaloye, qui voue une sollicitude inlassable aux intérêts de l'école et du personnel enseignant.

Les Conférences régionales féminines, annoncées pour l'automne 1935, se sont succédé durant toute l'année scolaire. La dernière eut lieu le 23 avril 1936. Elles furent partout très fréquentées, et suivies avec un entrain réjouissant qui donne raison, une fois de plus, aux promoteurs de cette heureuse innovation. Comme nous l'avons dit dans notre précédente chronique, le sujet mis à l'étude portait sur l'enseignement de la lecture à l'école primaire. Aucun des aspects de ce thème vaste et riche ne passa inaperçu, dans les nombreux et beaux rapports où nos institutrices avaient condensé le fruit de leurs lectures et de leur expérience. Voici d'ailleurs, reproduites de divers comptes rendus, les réponses données aux différentes questions :

1. Quels sont les moyens pour obtenir une bonne lecture, comment bannir le ton chantant, réaliser la netteté dans l'articulation, lutter contre l'accent local ? — Les mauvaises habitudes comme les bonnes se prennent surtout au degré inférieur. Le travail de déchiffrage se fera sous la direction du maître, les moniteurs dirigeront les répétitions. On inculquera aux élèves de véritables règles de diction, de liaison. On évitera la précipitation. On corrigera les fautes de lecture comme celles d'orthographe, c'est-à-dire aussi fréquemment qu'elles se produisent. La lecture naturelle et nette par le maître impressionnera l'élève ; ce dernier l'imitera. Le patois, générateur de fautes d'intonation et de prononciation, reçoit les foudres du personnel enseignant féminin.

2. Avantages et inconvénients de la lecture collective. Cette lecture, nécessaire dans les classes nombreuses, rappelle à l'activité les distraits, les inactifs pendant une longue lecture individuelle ; elle supprime l'usage des moniteurs en faisant gagner du temps ; elle se révèle excellente comme récapitulation après la lecture individuelle. La lecture collective conduite sans discipline dégénère en brouhaha ou en une psalmodie ennuyeuse. Les fautes de ponctuation, de liaison échappent à la correction. Les enfants trop soucieux de rester à l'unisson lisent superficiellement. La lecture expressive en pâtit : comme dans un chœur, les nuances s'obtiennent moins aisément que dans un solo.

3. Le mécanisme de la lecture peut-il nuire à la compréhension du texte ? La lecture à haute voix fait-elle tort à la lecture silencieuse ? Tant que l'élève n'a pas acquis l'habileté et l'habitude de la lecture, il est trop préoccupé de la correspondance exacte des signes et des sons pour saisir le sens des mots. Dès que les obstacles mécaniques et techniques sont surmontés, diction et compréhension se complètent. La lecture à haute voix prépare la lecture silencieuse. Elle fait entendre la musique des phrases et facilite leur intuition. La lecture silencieuse combat la lecture machinale, force à la réflexion, exerce la mémoire. Cette lecture étant celle de la vie, on l'exigera au cours supérieur primaire pour le préparation de reproductions, comptes rendus, etc.

4. La leçon de lecture considérée comme complément aux diverses branches du programme. Le morceau de lecture peut servir de fondement à l'enseignement du français (vocabulaire, dictées, composition, exercices divers), d'entrée en matière pour l'étude d'une nouvelle connaissance. Souvent il est la synthèse, le complément d'une leçon ; d'autres fois, il fait ressortir le côté poétique d'un objet. Il faut lire aussi pour le seul plaisir de goûter la beauté d'un texte (formation du sens esthétique). Il y a un écueil à éviter, celui de vouloir tirer d'un chapitre de lecture tout ce que l'on pourrait en tirer.

Soucieuse, comme il convient, de perfectionner et d'enrichir l'outillage scolaire, *la Conférence annuelle des Inspecteurs et de la Commission cantonale de l'enseignement primaire* s'est occupée de la publication et de la réédition de quelques manuels. Le livre d'agriculture pour le Haut-Valais paraîtra sous un volume plus réduit que ne le comporte le projet établi par le corps professoral de l'Ecole d'agriculture. La troisième édition du Manuel d'histoire suisse de Zehner se fera dans la forme actuelle, après en avoir remanié certain chapitre qui avait soulevé de justes critiques. En attendant que la période qui va de la Réforme à nos jours soit traitée par un autre auteur, le Département fera imprimer la traduction française de l'Histoire du Valais de Ch. Eggs, et un exemplaire en sera remis, à titre gracieux, à chaque maître d'école.

Des suggestions furent émises pour *la Circulaire annuelle au Personnel enseignant*, touchant la protection de la nature et des objets appartenant à la collectivité, la lutte contre les manières rudes des écoliers, le retour à la vie simple et à l'épargne, l'unification des méthodes d'analyse, les cours complémentaires, etc. Deux *journées de formation spéciale* eurent lieu au début de l'année à l'intention des instituteurs chargés de l'enseignement complémentaire. Ces derniers s'intéressèrent vivement aux divers sujets d'ordre religieux, économique et social qui y furent traités par des professeurs du Grand Séminaire, du Collège, de l'Ecole d'agriculture et de l'Ecole normale de Sion.

Le Département a fait procéder à *la réorganisation du Musée pédagogique* qui a été transféré à l'ancien bâtiment de l'Ecole normale des filles, place St-Théodule. D'anciennes collections ont été éliminées. Par contre on a fait l'acquisition de tableaux pour l'enseignement de l'hygiène, de la composition française, et celle d'un matériel complet pour l'étude de la gymnastique. On a en outre réuni le mobilier et le matériel que devrait comprendre une salle de classe modèle.

Dans le domaine de la *statistique scolaire* relevons du dernier Rapport de gestion que 375 instituteurs et 386 institutrices dirigent actuellement nos écoles primaires, qui sont fréquentées par 11 533 filles et 11 644 garçons. Les cours complémentaires ont été suivis par 3519 jeunes gens. Les examens d'émancipation ont donné de bons résultats. Sur 1175 présentés, à peine 5 % ont échoué aux épreuves.

L'état sanitaire des classes a été satisfaisant. Mais la *culture physique* de nos jeunes gens continue à se révéler insuffisante. Les administrations communales ont été invitées à organiser, à l'intention des recrues de la classe de 1917, une série d'exercices d'entraînement, principalement sur le saut en longueur, la course,

le jet de boulet et le lever d'haltère. Si cet appel a été entendu, il aura contribué à relever le classement de notre canton parmi les Etats confédérés.

Dans le domaine de l'enseignement secondaire, le *Règlement des examens de maturité* a été partiellement revisé, en séance du Conseil d'Etat du 24 janvier 1936. Un nouvel article 13 bis précise que l'allemand est obligatoire, comme deuxième langue nationale, pour les élèves de langue française ou italienne, et que le français est obligatoire, au même titre, pour les élèves de langue allemande. L'art. 17 dispose notamment que pour le type C (maturité scientifique) la note de mathématiques est établie en faisant compter l'algèbre et la géométrie pour 2, la trigonométrie et l'analytique pour 1, ce qui correspond à la place de ces diverses branches dans le programme-horaire des élèves. Enfin, à teneur du nouvel art. 21, le certificat de maturité sera refusé, sans préjudice des autres dispositions, au candidat qui n'aura pas obtenu au moins le chiffre 3 dans la langue maternelle et, pour le type C, en outre, dans les mathématiques.

Les *examens de maturité de* 1936 eurent lieu, comme d'habitude, à fin mai pour les épreuves écrites, à fin juin et au commencement de juillet pour les épreuves orales. Les candidats présentés étaient au nombre de 66, soit 48 pour le type A, 15 pour le type B et 3 pour le type C. Sur les 48 candidats du type A, 46 ont obtenu le certificat : 5 du 1er degré, avec des moyennes de 5,8 à 5,5 sur 6 ; 29 du 2e degré avec des moyennes de 5,4 à 4,5, et 12 du 3e degré avec des moyennes de 4,4 à 4. Sur les 15 candidats du type B, 14 ont obtenu le certificat : 7 en 2e degré (moyennes de 5,2 à 4,6) et 7 du 3e degré (moyennes de 4,4 à 3,7). Les 3 candidats du type C ont obtenu un certificat du 3e degré avec des moyennes de 4,4 à 4,1. Le Diplôme commercial de l'Ecole industrielle supérieure a été décerné aux 13 candidats présentés dont 1 du premier degré (moyenne 5,6), 6 du 2e degré (moyennes de 5,2 à 4,5) et 4 du 3e degré (moyennes de 4,4 à 4,1). A part les examens de maturité, le Conseil de l'Instruction publique fait subir aux élèves de la 4e classe littéraire (Syntaxe) un examen de promotion dont les résultats combinés, à part égale, avec les notes annuelles fixent le rang des admissions en 5e littéraire (Humanités). L'efficacité de cet examen consiste aussi bien à éliminer les non-valeurs après la 4e classe qu'à stimuler les élèves des cours inférieurs qui opèrent déjà un premier triage. On le voit par les résultats consignés dans les rapports des Collèges. Ces résultats témoignent aussi, de la part des maîtres, d'une juste sévérité dont ils s'appliquent à ne pas franchir les bornes. Car il importe de ne pas jeter

dans la rue beaucoup d'élèves qui suivent l'école secondaire parce qu'ils n'ont pas trouvé d'emploi, et acquièrent ainsi un capital intellectuel d'une valeur certaine. Plusieurs Etats envisagent d'ailleurs la prolongation de la scolarité comme un des moyens de lutter contre le chômage des jeunes gens, qui est sans doute un des plus grands dangers de l'heure présente.

Dr MANGISCH.

Vaud.

Enseignement primaire.

La chronique de l'année dernière a mis en évidence les questions qui, alors, préoccupaient le plus l'autorité scolaire cantonale. C'était, en premier lieu, celle de *l'enseignement postscolaire.*

Le Grand Conseil, par son décret du 3 septembre 1935, et le Conseil d'Etat, par arrêté du 21 septembre 1935, ont autorisé le Département de l'instruction publique à suspendre l'application de certaines dispositions de la loi de 1930, notamment celle concernant les examens de dispense, et d'organiser les cours postscolaires de l'hiver 1935-36 en tenant compte des vœux émis au cours de l'enquête faite auprès des commissions scolaires et du personnel enseignant. A titre d'essai, le nombre des heures obligatoires a été ramené de 60 à 45, réparties en séances hebdomadaires de trois heures ; les examens de libération ayant été supprimés, tous les jeunes gens non apprentis furent astreints à la fréquentation des cours ; partout où cela fut possible des cours spéciaux ont groupé les jeunes Suisses allemands ; les Romands travaillèrent ainsi dans de meilleures conditions. Dans maintes communes, des initiatives excellentes furent prises en vue d'améliorer l'organisation des cours et, partant, de les rendre plus intéressants et efficaces. Lausanne, en particulier, réalisa une organisation qui peut être donnée en exemple à toutes les communes urbaines : spécialisation des enseignements, introduction de branches à option, etc.

Le nombre des cours qui, auparavant, était supérieur à 300, n'a été que de 280, la diminution provenant du fait que les apprentis n'y sont plus astreints. C'est à l'éducation civique que le programme a laissé la place la plus large. Comme de coutume, le « Jeune Citoyen » a servi de base à l'enseignement au sujet duquel, d'ailleurs, les inspecteurs d'arrondissement avaient, au préalable, donné des directions aux maîtres des cours.